

Rapport d'information du Conseil communal au Conseil général relatif aux investissements priorités pour les exercices 2017 et 2018

Monsieur le président,
Mesdames et Messieurs les conseillers généraux,

En prolongement de notre précédent rapport relatif au frein à l'endettement auquel votre autorité a accepté de déroger pour l'exercice en cours (séance du 13 mars dernier), nous avons le plaisir de vous faire part de nos réflexions quant à la priorisation des investissements prévus pour les années 2017 et 2018.

Nous précisons d'emblée qu'il ne s'agit pas ici de projets à valider : chacun de ceux-ci fera l'objet d'un rapport et d'une demande de crédit en temps utile. Toutefois, compte tenu du cadre financier très étroit dans lequel s'inscriront nos investissements à venir, il nous paraissait nécessaire de dresser rapidement la liste de nos priorités, tout en vous précisant la manière avec laquelle celles-ci ont été déterminées.

1. Rappel du cadre financier

Vous renvoyant au rapport précité pour davantage de précisions, nous rappellerons ici que le montant total susceptible d'être encore investi en 2017 est de l'ordre de 1,44 million de francs.

Pour l'exercice 2018, le plan financier actuel fait état d'un plafond de 910'000 francs. En appliquant à cette limite un même raisonnement justifiant son dépassement, c'est une enveloppe totale de quelque 4 millions de francs qui pourrait être sollicitée auprès de votre autorité.

2. Méthode appliquée pour la priorisation

Afin d'évaluer la pertinence des différents projets prévus à court terme, le Conseil communal a analysé ceux-ci au travers de quatre critères, pondérés selon leur degré d'importance, leur attribuant des notes allant de 0 à 3 :

- 1) Sécurité (pondération de 30%) : le projet apporte-t-il des solutions à des problèmes d'ordre sécuritaire ? réduit-il des risques actuellement encourus par la population ?
- 2) Intérêt général (30%) : le projet est-il utile ou favorable à une large part de la population ou, à l'inverse, ne concerne-t-il qu'un public restreint ?
- 3) Opportunité (20%) : réaliser le projet à court terme présente-t-il des avantages (coordination avec d'autres projets, subventionnement à saisir, retour sur investissement, diminution de dépenses, etc.) ?
- 4) Programme de législature (20%) : le projet est-il en adéquation avec le programme de législature et, dès lors, de nature à soutenir le développement démographique et/ou économique de Val-de-Travers ?

Comme toute grille d'analyse, celle appliquée par le Conseil communal comporte sa part de subjectivité. Elle ne nous semble pas moins cohérente, mêlant plusieurs angles d'approche jugés complémentaires. Parmi ceux-ci ne figure pas l'angle financier : nous n'avons pas souhaité mesurer la pertinence d'un projet à son coût, lequel a été appréhendé dans un second temps.

3. Crédits-cadres

Tel que prévu par la Loi sur les finances de l'Etat et des communes (LFinEC) et notre règlement financier, votre autorité dispose de la possibilité de voter des crédits-cadres, ainsi qu'elle l'a fait fin 2015 en matière de toitures des bâtiments communaux, de véhicules pour la voirie et de desserte forestière.

La règle veut qu'un crédit-cadre impacte le frein à l'endettement l'année de son vote, quand bien même les effets des investissements en matière de charges d'intérêt et d'amortissement se lissent dans le temps, au fur et à mesure des « tirages » opérés sur le crédit. Ainsi, un crédit d'un million de francs voté en 2018 et se déployant de 2018 à 2022 nous rapprocherait d'autant du plafond des investissements en 2018 uniquement ; mais puisque il se découpe en « tranches » annuelles de 200'000 francs, les charges liées à celles-ci se déploient quant à elles d'année en année.

Dans son analyse, le Conseil communal a dès lors considéré l'impact financier des crédits-cadres au rythme de leur déploiement, et non de leur vote. Faire passer cette manière de procéder de la théorie à la pratique demandera quelques ajustements, sur lesquels nous reviendrons le moment venu.

4. Evaluation et sélection des projets

Le Conseil communal a dans un premier temps resserré la liste des projets pour ne retenir que ceux qu'il jugeait prioritaires. Il a par ailleurs exclu de cette analyse les petits projets susceptibles d'être supportés par le budget de fonctionnement sans alourdir exagérément celui-ci.

En outre, dans la mesure où la base de réflexion est celle du frein à l'endettement, les projets relevant du patrimoine financier et ceux pouvant être couverts par des taxes n'ont, eux non plus, pas été analysés. Ainsi, par exemple, de l'équipement du quartier de Plaine-Fin, à Môtiers (couvert par des taxes) ou de la rénovation du hangar du domaine des Oeillons (patrimoine financier).

Le résultat de l'évaluation est présenté en page suivante, les projets étant classés par ordre d'importance. Au final, ce sont quatorze crédits que nous entendons solliciter en 2017 et en 2018, respectant le cadre financier rappelé ci-dessus. Seuls deux projets ont été reportés pour 2019, voire au-delà, compte tenu à la fois de leur « note » les situant en bas du classement et de leur coût (cette deuxième raison expliquant pourquoi d'autres projets moins bien notés, mais au coût nettement moindre, leur ont été préférés au final).

Afin de ne pas alourdir le tableau, chaque projet fait l'objet d'une brève présentation en page 4.

Liste des projets retenus pour les années 2017-2018

Projet	Crédit-cadre	Sécurité (30%)	Intérêt général (30%)	Opportunité (20%)	Programme législature (20%)	Total pondéré	Coût 2017	Coût 2018
Remplacement d'une ambulance	Non	3	3	2	2	2.6	254'000	0
Mise à niveau de l'entretien du réseau routier	Oui	3	3	2	2	2.6	0	1'000'000
Création d'une morgue communale	Non	3	3	3	0	2.4	400'000	0
Sécurisation des villages (aménagement de zones 30)	Oui	3	2	1	3	2.3	0	400'000
Réaménagement de la place de la gare Fleurier	Non	1	2	2	2	1.7	50'000	950'000
Centralisation de l'accueil préscolaire au CSR (étude de faisabilité)	Non	0	2	2	3	1.6	0	25'000
Revalorisation du site Dubied (1 ^{ère} étape, rénovation de la route d'accès nord)	Non	1	1	2	3	1.6	100'000	0
Finalisation de l'aménagement extérieur du collège B8	Non	2	1	3	0	1.5	20'000	0
Mise à niveau des places de jeux et des jardins publics	Oui	1	1	0	3	1.2	0	100'000
Création d'un terrain de football synthétique au CSR	Non	0	1	1	3	1.1	0	1'000'000
Rénovation d'un appartement aux Bayards	Non	0	0	3	2	1	120'000	0
Installation de classes Prima au collège de Boveresse	Non	0	1	1	2	0.9	0	25'000
Rénovation de l'espace wellness du CSR	Non	0	1	1	1	0.7	200'000	0
Renaturation de l'étang de la Presta	Non	0	0	2	1	0.6	20'000	0
							1'164'000	3'500'000

Liste des projets analysés et reportés en 2019 ou au-delà

Projet	Crédit-cadre	Sécurité (30%)	Intérêt général (30%)	Opportunité (20%)	Programme législature (20%)	Total pondéré
Rénovation du réseau de drainages agricoles secteurs Môtiers est – Boveresse est	Non	1	1	1	1	1
Rénovation du bassin de la piscine Combes	Non	0	1	1	2	0.9

Brève présentation des projets retenus	
Projet	Présentation
Remplacement d'une ambulance	L'une des deux ambulances du service ne répondra bientôt plus aux normes en vigueur. Le montant reçu par Val-de-Travers pour la gestion de son service ambulancier au titre du pot commun intercommunal inclut le principe du renouvellement du véhicule. L'amortissement de l'ambulance à remplacer courant jusqu'en 2021, une légère charge supplémentaire est à prévoir sur les exercices 2018 à 2021.
Mise à niveau de l'entretien du réseau routier	Une étude mandatée auprès d'un bureau spécialisé a chiffré à 6 millions de francs la mise à niveau du réseau routier communal. Une fois celle-ci réalisée, il est prévu d'adapter en conséquence le budget de fonctionnement. Donner « un coup de collier » s'avère toutefois nécessaire, raison de ce crédit-cadre se déployant sur 6 ans.
Création d'une morgue communale	La morgue présente sur le site de l'hôpital de Couvet devrait être mise hors service en 2018 ; il s'agit dès lors d'en créer une nouvelle, de manière à ce que cette prestation reste assurée dans notre région. Ce projet serait conduit en collaboration avec plusieurs acteurs.
Sécurisation des villages (aménagement de zones 30)	L'amélioration de la sécurité dans les villages, et partant de leur attractivité, passe notamment par l'augmentation du nombre de « zones 30 ». De nombreux villages seraient concernés, pour un montant estimé actuellement à quelque 2 millions de francs, à investir par étapes (crédit-cadre prévu sur cinq ans) au gré des synergies avec d'autres projets notamment. Les études nécessaires ont déjà été réalisées.
Réaménagement de la place de la gare Fleurier	En lien avec la rénovation de la gare, il s'agit de redonner davantage de sens à la place, tout en améliorant la sécurité des usagers. Ce projet sera à coordonner avec la création de zones 30 et la mise à niveau du jardin public. Un premier crédit d'étude sera demandé en 2017, avant que le crédit pour la réalisation ne le soit en 2018.
Centralisation de l'accueil préscolaire au CSR (étude de faisabilité)	Les locaux libérés par La Fourchette pourraient permettre de centraliser l'accueil préscolaire, libérant à Fleurier et Couvet des locaux pour l'accueil parascolaire. Le crédit mentionné ici ne concerne que la phase d'étude.
Revalorisation du site Dubied (1 ^{ère} étape, rénovation de la route d'accès nord)	La mise en route du projet <i>Dubimpulse</i> nécessite des moyens financiers importants. Afin d'initier un processus de revalorisation des friches, de premières actions sont toutefois nécessaires, dont la rénovation de la route d'accès nord, en partenariat avec les propriétaires privés.
Finalisation de l'aménagement extérieur du collège B8	Le réaménagement des extérieurs du collège B8 entrepris récemment n'a pas apporté de réponses entièrement satisfaisantes aux problèmes de sécurité, qu'il s'agit désormais de régler.
Mise à niveau des places de jeux et des jardins publics	Certaines places de jeux ne répondent plus aux attentes des familles. Une mise à niveau, dans le respect des normes de sécurité actuelles, s'avère souhaitable, en avançant par étapes (crédit-cadre de 600'000 frs sur 6 ans).
Création d'un terrain de football synthétique au CSR	Le remplacement du terrain naturel du Centre sportif par un terrain synthétique répond à un triple objectif : augmenter la disponibilité des surfaces de jeu, diminuer les coûts totaux de l'entretien des terrains, enfin libérer une surface en zone industrielle en abandonnant le terrain actuel situé sur le site de La Léchère.
Rénovation d'un appartement aux Bayards	L'état de l'un des appartements du collège ne permet plus sa location, qui rentabilisera à terme l'investissement.
Installation de classes Prima au collège de Boveresse	L'introduction de classes bilingues au sein du Cercle scolaire pourrait se faire sur le site de Boveresse. Si plusieurs pans du dossier restent à étudier (transports, accueil parascolaire), le projet est jugé à ce jour suffisamment pertinent pour être priorisé.
Rénovation de l'espace wellness du CSR	Destiné avant tout à la clientèle des autres infrastructures du CSR, l'espace wellness demande à être rénové, de manière à contribuer à l'attractivité du centre.
Renaturation de l'étang de la Presta	Situé au nord des Mines d'asphalte, cet étang et la zone marécageuse propriété privée située plus à l'est présentent des caractéristiques méritant d'être valorisées. Ce projet s'inscrit en outre dans le cadre d'un processus de compensation lié au développement d'un projet agricole aux Sagnettes.

5. Appréciation des projets retenus

Tel que mentionné plus haut, ce rapport n'a pas pour but d'ouvrir un débat sur les projets priorités par le Conseil communal. Toutefois, il n'est pas inutile de chercher à évaluer la pertinence, du moins la cohérence de la liste des projets retenus.

En regard des critères retenus, on relève avec satisfaction que plusieurs projets présentent la note maximale.

Sécurité	Remplacement d'une ambulance
	Mise à niveau de l'entretien du réseau routier
	Création d'une morgue communale
	Sécurisation des villages (aménagement de zones 30)
Intérêt général	Remplacement d'une ambulance
	Mise à niveau de l'entretien du réseau routier
	Création d'une morgue communale
Opportunité	Création d'une morgue communale
	Finalisation de l'aménagement extérieur du collège B8
	Rénovation d'un appartement aux Bayards
Programme de législature	Sécurisation des villages (aménagement de zones 30)
	Centralisation de l'accueil préscolaire au CSR
	Revalorisation du site Dubied
	Mise à niveau des places de jeux et des jardins publics
	Création d'un terrain de football synthétique au CSR

On note également que seuls deux projets retenus ne présentent pas d'intérêt déterminant avec le programme législature (morgue communale, collège B8), lequel doit servir de cadre de référence à l'action de notre autorité ; ces deux projets sont néanmoins bien notés dans les autres domaines, d'où la justification de leur présence dans cette liste.

En outre, pour l'exercice 2017, les choix opérés permettent de situer le total des investissements environ 300'000 francs en-dessous du plafond indicatif de 1,4 million, laissant ainsi un solde disponible pour d'éventuels projets urgents. Pour 2018, dans la mesure où certains montants restent pour l'heure indicatifs, il s'agira également de veiller à disposer également d'un coussin de sécurité.

6. Conclusion

Induite par le caractère particulier de l'exercice en cours, cette démarche novatrice pour notre commune permet d'appréhender l'avenir à court terme avec une vision plus claire que celle offerte par les budgets des investissements habituels. Elle doit toutefois être considérée comme un outil de travail, dans la mesure où de nombreux projets restent à affiner et où les montants mentionnés relèvent parfois de l'estimation. Aussi la liste relative aux projets à conduire en 2018 sera-t-elle reprise lors de l'élaboration du prochain budget. Il s'agira ensuite de voir si cette nouvelle manière de présenter les investissements s'avère pertinente, auquel cas elle pourra devenir la règle pour les budgets suivants.

Dans l'immédiat, nous restons convaincus de la nécessité d'avoir dérogé au frein à l'endettement au vu des projets à mener, lesquels respectent le cadre financier que nous nous sommes donnés. Nous espérons que vous partagerez cette vision et nous vous prions de croire, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les conseillers généraux, à l'expression de nos sentiments distingués.

Val-de-Travers, le 17 mai 2017

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL
LE PRESIDENT : LE CHANCELIER :

Yves Fattou

Alexis Boillat